

#### **AUTORISATIONS** SPECIALES !!

Je soussigné(e)
(responsable légal de l'enfant),
autorise mon enfant à quitter seul le centre / le bus à partir deh
$\square$ <u>n'autorise pas</u> mon enfant à quitter seul le centre / le bus.
🗖autorise les personnes suivantes à venir le chercher à partirh
Nom & prénom
Nom & prénom
Nom & prénom
Les animateurs sont parfois amenés à prendre des photos, filmer ou enregistrer sur le temps d'accueil de loisirs dans le cadre des différents projets menés (audiovisuel, livres audio, activités spécifiques).
Ces documents sonores et/ou visuels sont utilisés à des fins non commerciales exclusivement pour illustrer et valoriser les actions faites par les enfants sur les temps d'accueil de loisirs ou pour quelques manifestations strictement en rapport avec l'activité des structures, c'est-à-dire :
lors de manifestations à caractère éducatif : journées portes ouvertes, fêtes des Centres de loisirs, journée des droits de l'enfant,
dans le cadre des actions de communication : site web, article de presse, blog du centre
Il est possible que votre enfant, qui participe aux activités, figure sur ces documents.
Conformément à la loi, nous sollicitons donc votre accord en remplissant le coupon ci joint en vous en remerciant par avance.
Je soussigné(e)
(responsable légal de l'enfant)
déclare autoriser la structure d'accueil et l'association à utiliser les
documents visuels et/ou sonores sur lesquelles peut apparaître mor
enfant, réalisés dans le cadre des actions de loisirs.
Fait à le Signature :



# DOSSIER INSCRIPTION

### Accueil de loisirs 2023 (3-10ans)

Nom:		
Prénom:		
Né(e) le :	/ À	
Âge:	Garçon 🗖 Fille	
Commune de résidence :		
Classe fréquentée: Etablissement scolaire :		







Agly-Fenouillèdes Rue Nicolas Pavillon 66 220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET





## RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

☐ Parents ☐ père ☐ mère ☐ tuteur ☐ service social (cocher la mention inutile)
NOM du père
Prénom
Adresse mail
Adresse
☎ Domicile///         ☎ Travail//
Profession Employeur
Dépend du régime général de Sécurité Sociale 🚨 oui 🚨 non
N° de sécurité sociale :
N° allocataire :
NB : Pour la MSA merci de fournir l'attestation délivrée par cet organisme
NOM de la mère
Prénom de la mère
Adresse mail
Adresse (si différente du père)
■ Domicile//
Profession Employeur:
Dépend du régime général de Sécurité Sociale □ oui □ non
N° de sécurité sociale :
N° allocataire: ☐ CAF ou ☐ MSA
NB : Pour la MSA merci de fournir l'attestation délivrée par cet organisme
Situation de famille
Personne à contacter, en cas de nécessité, pendant le fonctionnement
de l'accueil de loisirs :
Nom
Médecin traitant

AUIORISATIONS GENERALES
Je soussigné(e)
déclare inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs et
<ul> <li>avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement (Cf. règlement intérieur), notamment en ce qui concerne :</li> </ul>
L'accueil et le départ de l'enfant: les familles sont priées d'amener l'enfant jusqu'à l'intérieur de la structure et de signaler son départ à l'équipe. L'enfant ne sera rendu qu'aux personnes qui l'ont confié à l'établissement, ou à des personnes nommément désignées par écrit. L'enfant ne pourra, en outre, être remis à un enfant mineur.
Sécurité: Dans la mesure où le personnel d'encadrement respecte tous les enfants sans distinction, les enfants doivent en retour respect et obéissance au personnel chargé de la surveillance.
<u>Discipline</u> : En cas de mauvaise conduite répétée, les parents en seraient informés par écrit. La commune en serait elle-aussi informée.
En cas de récidive, un avertissement pourra être formulé. Au bout de trois avertissements, une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra alors être prononcée par la responsable de la structure en accord avec l'association Léo LAGRANGE et la commune.
autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et accepte de payer l'intégralité des frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.
certifie que l'enfant est apte à participer aux activités de l'accueil de loisirs, à pratiquer les sports proposés, qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.
Problèmes de santé
Si votre doit prendre un médicament durant son temps de présence sur la structure, <u>l'ordonnance</u> du médecin ayant établi la prescription devra être <u>fournie</u> avec l'inscription « mode de vie ne présentant pas de difficulté particulière et ne nécessitant pas un apprentissage ».
Fait à